



**SOUTENEZ L'APICULTURE
REGIONALE**
ET AIDEZ A LA MISE EN PLACE
D'UNE LUTTE BIOLOGIQUE
CONTRE LE CYNIPS DU
CHATAIGNIER



Association de
Développement de
l'Apiculture du Centre

ADAPIC

ASSOCIATION DE
DEVELOPPEMENT DE
L'APICULTURE DU
CENTRE

LA FILIERE APICOLE

La filière apicole en région Centre, c'est :

- **1 759** apiculteurs dont **79** professionnels
- **49 300** ruches dont **64 %** menées par des apiculteurs professionnels
- **750 tonnes** de miel produits par an
- **Divers produits** possibles : produits transformés, gelée royale, pollen, cire, propolis
- **6** entreprises de fabrication/revente de matériel apicole et **9** entreprises de négoce et transformation de produits de la ruche.

L'ADAPIC, outil technique de la filière apicole en région Centre

Association loi 1901, créée en 1998 à l'initiative d'apiculteurs de la région Centre, L'ADAPIC s'appuie sur :

- **Des adhérents** : apiculteurs professionnels et cotisants de solidarité, futurs apiculteurs, structures collectives apicoles - syndicats, associations, groupements de défense sanitaire
- **Une animatrice et une ingénieur technique** pour la réalisation des actions
- **Un réseau national**, par l'ITSAP-Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation et ADA France (Fédération nationale du réseau de développement apicole)

L'ADAPIC a pour mission de concourir au maintien et au développement de l'apiculture régionale et d'apporter un appui technique à la filière apicole régionale.

Les objectifs de l'ADAPIC

- **Coordonner** des actions techniques pour répondre aux problématiques du terrain et optimiser les pratiques apicoles
- **Informier** sur les dossiers techniques et réglementaires
- **Inciter et accompagner** les projets de développement et d'installations apicoles
- **Représenter** la filière régionale
- **Sensibiliser** les acteurs du monde agricole et du grand public à la protection de l'abeille

LE CYNIPS DU CHATAIGNIER

Le cynips du châtaignier est un ravageur invasif arrivé en France en 2007. Ce micro-hyménoptère, qui pond ses œufs dans les bourgeons de châtaigniers, cause de gros dégâts sur l'arbre (rameaux atrophiés, avortements d'inflorescences et fruits). Comme la variété dominante en France, *Castanea sativa*, est très sensible au ravageur et le cynips du châtaignier n'a pas de prédateurs naturels dans nos régions, sa propagation sur le territoire français est exponentielle.

En région Centre-Val de Loire, les premiers foyers d'infestation par le cynips du châtaignier ont été signalés dans le département de l'Indre et Loire en 2011. Il est signalé dans le Loir-et-Cher depuis 2013. En 2014, deux nouveaux foyers ont été détectés dans le Loiret.



Cynips femelle

IMPACTS ECONOMIQUES

On estime que la présence du cynips peut induire une baisse de 60 à 80% de la production de châtaignes.

D'après une étude menée par ADA France, le miel de châtaignier serait le deuxième miel monofloral en France après l'acacia. Il représenterait environ 22% de la production de miel nationale, soit 2 640 tonnes pour une valeur de 21 M€ HT.

Le miel de châtaignier entre dans la composition de miels polyfloraux, comme le miel de forêt ou le miel de Sologne et leur donne leur typicité.

Le châtaignier produit également du pollen en abondance et beaucoup de récoltes de pollen par les apiculteurs ont lieu sur cette pollinée. Outre son importance économique, les zones de châtaigniers sont aussi des zones « refuges » entre deux miellées de culture.

En région Centre-Val de Loire, la miellée de châtaignier fait partie des rares miellées (avec acacia) non dépendantes des cultures, donc moins risquées en termes de traitements phytosanitaires.

En prenant exemple sur la Corse, première région touchée par le cynips, il est possible d'estimer l'impact de la chute de production de miel de châtaignier. La dernière année de production habituelle de miel de châtaigneraie est 2012. Entre 2012 et 2014, la baisse de production en miel de châtaigneraie atteint en moyenne 54% en Haute-Corse (département où les premiers foyers de Cynips ont été découverts) et 36% en Corse du Sud.



LA LUTTE BIOLOGIQUE

A ce jour, aucun traitement chimique ou via des pratiques sylvicoles n'est efficace. Le seul moyen de lutte consiste à introduire sur les boisements infestés un parasitoïde naturel du cynips du châtaignier : le **Torymus sinensis**.

Initiée au Japon dans les années 1980, puis reprise par l'université de Turin depuis 2004 pour contrer les ravages du cynips en Italie, la lutte biologique par lâchers de *Torymus sinensis* a été utilisée en France dès 2010. Devant l'effondrement de la production de châtaignes liée à la présence du cynips, elle a été une des stratégies mises en place par la filière castanéicole, grâce au pilotage de l'INRA Sophia-Antipolis, en vue de traiter les zones de vergers contaminées par le cynips du châtaignier.

Mais à ce jour les vastes zones de taillis exploitées par les apiculteurs pour les miellées et pollinées de châtaigniers n'ont bénéficié d'aucun programme de lutte biologique systématique (notamment à cause d'un désengagement de l'Etat dans la mise en place de la lutte, le cynips du châtaignier étant classé en catégorie 2). En quelques années la progression de l'infestation sur ces zones est telle qu'il est urgent que ces dernières soient intégrées dans le programme de lutte.



ADAAQ



ADAAQ

Il faut savoir, qu'après l'initiation de la lutte biologique, avec une prise en charge précoce, on estime de 5 à 8 ans le temps minimal de retour à une floraison correcte, les apiculteurs seront donc impactés durablement par ce nouveau ravageur. Une lutte précoce contre le cynips du châtaignier a pour objectif de limiter au maximum les conséquences sur la production de miel de châtaignier en commençant au plus tôt la lutte biologique.

La mise en place de la lutte biologique ne va pas éradiquer le cynips, seulement le réguler. Les deux insectes vont arriver à un équilibre sur un système proie-prédateur.

Suite aux lâchers, les *Torymus* se développent progressivement et s'étendent. Des lâchers de 50 ou 100 femelles sont suffisants pour une lutte efficace. Si les lâchers sont réalisés dans de bonnes conditions, il n'est pas nécessaire de les répliquer sur le même site l'année qui suit.

Enfin, lorsque *Torymus sinensis* sera correctement implanté dans certaines zones de la région Centre-Val de Loire, il sera possible pour les apiculteurs formés à ces techniques de récolter des galles, faire émerger les *Torymus*, les identifier et les sexer afin de procéder à de nouveaux lâchers.



CALENDRIER DE LA MISE EN PLACE D'UNE LUTTE BIOLOGIQUE EN REGION CENTRE

Période	Action
Décembre 2015 / Janvier 2016	Enregistrement des précommandes de lâchers, Cartographie des massifs de châtaigniers infestés par le cynips.
Février 2016	Formation des apiculteurs à l'élevage de <i>Torymus sinensis</i> et à la réalisation des lâchers
Printemps 2016	Coordination et suivi de la lutte
Avril 2016	Livraison des <i>Torymus sinensis</i> à dates clés et aide aux lâchers Il est prévu que la lutte biologique soit continuée pendant 3 ou 4 ans, en fonction de l'implantation des <i>Torymus</i> en région.



BUDGET PREVISIONNEL

Achat	Prix unitaire	Quantité	Total
Achat de <i>Torymus</i> (60 femelles et 35 mâles)	110 €	50	5 500 €
Coordination et suivi des lâchers	100 €	50	5 000 €
Total			10 500 €



SOUTENEZ L'ACTION DES APICULTEURS ET AIDEZ-LES A LUTTER CONTRE LE CYNIPS !

Parrainez un lâcher de *Torymus* pour 210 € !

Ce prix comprend l'achat des *Torymus*, la coordination et le suivi des lâchers !

Les apiculteurs de la région Centre-Val de Loire vous sollicitent aujourd'hui afin de mener à bien cette lutte biologique et de leur permettre de continuer à produire du miel local.

Vos dons peuvent être adressés à l'ADAPIC pour permettre la commande des *Torymus* et réaliser les lâchers au printemps 2016.

Vous pourrez suivre l'actualité de la lutte contre le cynips sur notre site internet : www.adapic.adafrance.org

La cartographie des lâchers réalisés en région Centre-Val de Loire et la liste des donateurs y seront notamment détaillées. Des articles feront également état de l'avancement de la lutte contre le cynips du châtaignier lors de la diffusion du bulletin d'information de l'ADAPIC.



Contact :

Cité de l'Agriculture
13 avenue des Droits de l'Homme
45921 ORLEANS Cedex 9

Pour plus d'informations :

Estelle Delestra
✉ edelestra-adapic@orange.fr
☎ 02 38 71 91 03

Lien vidéo :

↳ http://www.francetvinfo.fr/societe/video-le-cynips-ce-parasite-qui-inquiete-les-producteurs-de-chataignes_730711.html



ADAPIC - Association de Développement de l'Apiculture du Centre
13 avenue des Droits de l'homme - 45921 ORLEANS Cedex 9

Tél : 02 38 71 91 03

adapic.asso@wanadoo.fr

